

IOTC-2018-COC15-FL12[F]

**Ministère des Océans
et des Pêches**

Government Complex – Sejong- 5-Dong, 94, Dasom2-Ro
Sejong-si 30110 / www.mof.go.kr

Dr Al-Mazroui

Président de la Commission des thons de l’océan Indien
Victoria Seychelles

le 18 avril 2018

Cher Dr. Al-Mazroui,

La Corée souhaiterait répondre à votre lettre en date du 26 mai 2017, relative aux questions d’application identifiées à la 14^{ème} réunion du Comité d’application tenue au mois de mai 2017.

Sur la soumission des données de fréquences de taille des pêcheries de surface aux normes CTOI, comme requis par la Résolution 15/02 :

La Corée a travaillé à l’amélioration de la soumission des données de fréquences de tailles, en accordant une attention particulière à l’acquisition d’un nombre suffisant d’échantillons. Ces efforts ont donné lieu à l’amélioration de la soumission des données de fréquences de tailles pour 2017.

Sur l’obligation de 5% de couverture obligatoire par les observateurs pour les navires de pêche, comme requis par la Résolution 11/04 :

La Corée a informé le Cda14 que même si tous les senneurs sous pavillon coréen dans la zone CTOI avaient embarqué des observateurs à bord au cours de la totalité de leurs sorties en mer (couverture de 100% par les observateurs en termes réels), cela n’avait pas été reflété dans sa couverture nominale de 2015, étant donné que la Corée n’avait pas pu obtenir les rapports d’observateurs du pays ayant procédé au déploiement (les Seychelles). En 2016, les senneurs coréens ont une nouvelle fois obtenu la couverture de 100% par les observateurs et ont pu recevoir cette fois les rapports des observateurs du pays ayant procédé au déploiement (les Seychelles), qui seront prochainement soumis au Secrétariat. En 2016, la couverture par les observateurs pour les palangriers s’est améliorée par rapport à 2015 mais restait toujours légèrement inférieure à l’exigence minimale. En 2017, toutefois, la couverture pour ces deux secteurs a été intégralement satisfaite grâce aux efforts déployés en permanence par la Corée.

Sur la soumission des rapports d’observateurs, comme requis par la Résolution 11/04 :

La Corée déploie des efforts afin de garantir la soumission en temps opportun des rapports d’observateurs. Étant donné que la Corée a pu recevoir les rapports des observateurs pour les senneurs du pays ayant procédé au déploiement (les Seychelles) en 2016, la Corée transmettra prochainement ses rapports d’observateurs pour les senneurs et les palangriers couvrant l’année 2016.

Sur la soumission du rapport annuel sur le BET aux normes CTOI, comme requis par la Résolution 01/06 :

La Corée déploie des efforts afin de garantir la soumission en temps opportun des rapports annuels sur le BET et a soumis un rapport exhaustif au titre de l’année 2017.

La Corée, en tant que membre responsable de la CTOI, poursuivra tous ses efforts pour respecter intégralement les mesures de conservation et de gestion de la CTOI.

Cordialement,
Seunglyong Kim

Directeur Adjoint
Division des pêches en eaux lointaines
Ministère des Océans et des Pêches (MOF)